

Projet

Règlement numéro 02-2026 abrogeant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 269-2003 de la Municipalité de Roxton Falls
--

- Considérant que** le conseil de la Municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 269-2003;
- Considérant que** le conseil désire modifier ses règlements d'urbanisme pour donner suite à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- Considérant qu'** à la suite de ces modifications, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble deviendra caduc et désuet;
- Considérant que** les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : Résolution n° 490-09-24);
- Considérant que** le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);
- Considérant qu'** un avis de motion a été donné par _____ lors d'une séance du conseil tenu le _____ 2026;

En conséquence

il est proposé par _____,
appuyé par _____
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro ____-2026 abrogeant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 269-2003 de la Municipalité de Roxton Falls ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Abrogation du règlement numéro 269-2003

Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Roxton Falls numéro 269-2003 est abrogé dans son entièreté.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE _____ 2026.

Julie Gagné, gma
Directrice générale
et greffière-trésorière

Pierre Larivière
Maire

Avis de motion donné le : 12 janvier 2026
Projet de règlement adopté le : 12 janvier 2026
Projet de règlement transmis à la MRC le : 25 janvier 2026
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.
Le 18 décembre 2025.